

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18270**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Productions animales, spécialité Aquaculture continentale et aquariologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les diplômés sont spécialistes des productions aquacoles en milieu continental (milieux tempérés et tropicaux) et de la maintenance des organismes aquatiques en aquarium (aquariologie, animalerie). Ils gèrent des entreprises de production (fermes aquacoles) ou des entreprises commerciales (magasins d'aquariophilie) ou à vocation pédagogique et culturelle dans le secteur aquariologique (aquariums publics, maisons de la nature). Leur connaissance des différentes espèces leur permet de les sélectionner, de les élever, les soigner et les nourrir. Ils maîtrisent également l'acheminement des poissons.

Connaître les caractéristiques des organismes aquatiques et des milieux aquatiques

Comprendre le fonctionnement des filières professionnelles et des enjeux socio-économiques et sociétaux associés

Maîtriser la gestion des milieux aquatiques et la qualité des produits

Etre un bon communicant

Avoir des connaissances scientifiques et méthodologiques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité:

Animaleries – jardineries, Aquariums publics, Aquaculture

Type emplois possibles:

Responsables d'équipe ou d'entreprise dans des élevages aquacoles

Conseillers en aquaculture

Gestionnaires d'espaces aquatiques publics (aquarium, zoo, parc animalier)

Responsables dans des commerces animaliers (magasins d'aquariophilie privés, rayons aquariophiles dans des grandes et moyennes surfaces spécialisées, importateurs).

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1404 : Aquaculture

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif composantes certification:

La formation est organisée en 7 unités d'enseignement :

UE1 : Management et communication (8 ECTS)

UE2 : Ingénierie aquacole et aquariologique (4 ECTS)

UE3 : Biodiversité, écologie et gestion des milieux aquatiques (4 ECTS)

UE4 : Gestion de projet (8 ECTS)

UE5 : Aquaculture et aquariologie (8 ECTS)

UE6 : Montage de projet (8 ECTS)

UE7 : Stage (16 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Nancy-Brabois à Villers-lès-Nancy

Historique de la certification :